

Prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprise

INITIATIVE CAMBRESIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Cambrésis a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui varie de 3000€ pour les plus « petits » projets à 18 000€ pour les plus « importants ».

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans en moyenne.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur se font auprès d'Initiative Cambrésis.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE CAMBRESIS

- 58, avenue de la Victoire
59400 CAMBRAI
Téléphone : 03 27 79 57 19
Télécopie : 03 27 51 32 52